



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2022

N° B05_05_2022_08 - Admissions en créances éteintes

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	27	1	28	2

Pour : 28	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 28 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne (Les Arcades) à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BARILLOT Dorick, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, CHOURE Gilles, COUSIN Sylvie, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne

Etaient représentés :

PICARD Marylène (pouvoir donné à CHOURE Gilles)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Admissions en créances éteintes

Vu la délibération n° C30-07-2020-1B du conseil communautaire du 30 juillet 2020 relative aux délégations de compétences du conseil communautaire au bureau communautaire, et plus particulièrement l'alinéa N° 8 : "La décision sur les admissions en non valeur des sommes irrécouvrables" ;

Monsieur le trésorier a proposé des admissions en créances éteintes pour insuffisance d'actif (surendettements et liquidations judiciaires) sur le budget principal et les budgets annexes.

Pour le budget principal, le montant total des titres de recettes s'élève à 11 813.45 €. Cette dépense sera inscrite et imputée à l'article 6542.

Article	Années de référence	Total
---------	---------------------	-------

6542	2015	1800.00 €
6542	2016-2021	10 013.45 €

Pour le budget annexe « patrimoine économique », le montant total des titres de recettes s'élève à 5 046.84 € HT soit 6 056.21 € TTC. Cette dépense sera inscrite et imputée à l'article 6542.

Article	Années de référence	Total HT	Total TTC
6542	2014-2021	5 046.84 €	6 056.21 €

Pour le budget annexe « taxe d'enlèvement des ordures ménagères », le montant total des titres de recettes s'élève à 4 401.04 €. Cette dépense sera inscrite et imputée à l'article 6542.

Article	Années de référence	Total
6542	2012-2019	3 783.80 €
6542	2014-2019	617.23 €

Pour le budget annexe « Assainissement collectif », le montant total des titres de recettes s'élève à 14 406.84 € HT soit 15 841.37 TTC. Cette somme sera inscrite et imputée à l'article 6542.

Article	Années de référence	Total HT	Total TTC
6542	2015-2021	13 869.73 €	15 256.70 €
6542	2018-2021	537.11 €	584.67 €

Pour le budget annexe « Assainissement non collectif », le montant total des titres de recettes s'élève à 17.06 € HT soit 18.77 € TTC. Cette somme sera inscrite et imputée à l'article 6542.

Article	Années de référence	Total HT	Total TTC
6542	2018	17.06 €	18.77 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les admissions en créances éteintes pour insuffisance d'actif (surendettements et liquidations judiciaires) sur le budget principal et les budgets annexes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET